

Conseil de gestion du SAIC : BILAN 2009

1) Mission

Le SAIC assure la gestion:

- Des contrats de recherche avec le secteur public (Ministères, ANR, Projets européens, collectivités territoriales, établissements publics, associations, ..).
- Des contrats de recherche avec le secteur privé en France et à l'étranger.
- Des prestations de services.
- Des brevets.

2) Bilan « Gestion de contrats »

Le tableau 1 donne la répartition des contrats signés et des prestations réalisées en 2008 et 2009. On note une baisse du montant global sur cette période. Cette baisse concerne principalement le secteur public.

En 2009, les secteurs public et privé présentent respectivement 56% et 33% de l'activité du SAIC. Le tableau 2 donne la répartition de l'activité par secteur scientifique. On note que le secteur STIC présente 34% de l'activité ; la contribution des autres secteurs, hors SHS, varie entre 12% et 19%. L'activité du secteur SHS a fortement baissé en 2009. Elle ne présente que 2% de l'activité du SAIC.

Le tableau 3 donne le bilan des recettes et des dépenses en 2008 et 2009.

On note que que:

- Les recettes sur contrats ont augmenté entre 2008 et 2009 (fin de contrats importants qui a donné lieu à des titres à l'achèvement).
- les dépenses en revanche ont diminué ; les dépenses en investissement et personnel sont sensiblement équivalentes, les dépenses en fonctionnement ont fortement baissé.
- En 2009, les frais de fonctionnement et de personnels présentent 48% et 32%, respectivement.

3) Bilan « Fonctionnement du SAIC »

Les recettes de fonctionnement du SAIC proviennent des frais de gestion prélevés sur les contrats et les redevances des brevets.

Pour le quadriennal 2006-2009, les frais de gestion se répartissent de la façon suivante :

- 3% pour le fonctionnement du SAIC ;
- 1,5 % de soutien à la politique de valorisation (brevets) ;
- 1,5% de soutien à la politique de recherche ;
- 4% au titre des frais généraux de l'établissement.

Les frais de gestion de certains contrats comme les ANR sont limités à 4%. Ceci prive le SAIC du prélèvement de 1,5% de soutien à la valorisation.

Les redevances de brevets après déduction des frais de PI se répartissent comme suit :

- 50% pour les inventeurs ;
- 25% pour le SAIC ;
- 25% pour les laboratoires.

Les dépenses du SAIC couvrent :

- Les frais de personnels (3 en catégorie A et une en catégorie C) ;
- Les frais de fonctionnement et d'investissement (très faible) ;
- Les pertes sur recettes ;
- L'entretien de brevets (très élevé).

Le tableau 4 donne le bilan du SAIC en distinguant les frais de fonctionnement et de brevets.

Pour la partie fonctionnement, on note que le montant des recettes en 2009 est de 160 k € avec des dépenses de 232,6 k€. Les frais des personnels représentent 73% des dépenses. Le déficit de cette ligne est de 72,6 k€. Le déficit est en 2008 était de 38,4 k€. On note que le déficit de cette ligne est dû aux charges de personnels et aux pertes sur recettes.

Pour la partie valorisation, le montant des recettes est de 149,5 k€ avec des dépenses de 225,0 k€ (90% pour les entretiens des brevets). Le déficit de cette ligne est de 74,6 k€. Le déficit de cette ligne en 2008 était de 154,3 k€. La réduction de ce déficit provient de la contribution de CPVALO et de la réduction des frais d'entretien de brevets.

Lille1 est actuellement propriétaire ou copropriétaire de 76 familles de brevets. 9 brevets ont été concédés, des redevances ont été perçues pour 2 d'entre eux en 2009, une troisième s'ajoutera en 2011. D'autres concessions de licence devraient être conclues pour des brevets déposés ou en cours de dépôt dans les années à venir selon l'état d'avancement de la procédure : étude de faisabilité, contrat de recherche puis concession.

Plusieurs éléments expliquent le déficit de la ligne valorisation :

- A la création du SAIC, de nombreux dépôts ont été réalisés (28 brevets entre 2003 à 2005). Ces brevets sont entrés en phase d'extension européenne ou internationale entraînant de fait des frais de protection industrielle élevés, jusqu'en 2009. Cette situation devrait s'améliorer dès que ce flux initial sera écoulé.
- Le quadriennal 2006-2009 a réduit la part du SAIC dans la répartition des redevances à 25% alors que sa part était de 50% auparavant.
- Les frais de gestion imposés par le cocontractant (généralement 4% à la place des 10% usuels) sont de plus en plus courants et, de fait, nous obligent à renoncer au prélèvement de 1,5% en faveur de la valorisation.

Il faut également signaler que le versement de la prime au brevet (1^{ère} tranche) instituée par le décret du 26 septembre 2005 (article R611-14-1 du code de la propriété industrielle) sera imputé en 2010 sur la convention valorisation.

Le bilan global de fonctionnement du SAIC en 2009 montre un déficit de 147,1 k€. Afin de couvrir ce déficit et celui de 2008, une reprise sur provision de 336,9 k€ a été effectuée.

4) Perspectives :

Le SAIC assure un service de grande qualité à l'université tout particulièrement pour la partie gestion des contrats et juridiques.

Ses ressources proviennent des prélèvements sur les contrats qui ont connu une baisse au cours des deux dernières années à cause de la baisse des montants des contrats et de la limitation des frais de gestion de certains contrats à 4%.

Ces charges ont augmenté notamment pour les charges de personnels et les frais d'entretien de brevets.

Afin de réduire le déficit du SAIC, plusieurs solutions sont envisagées :

- Réduction des frais de personnels en réduisant la part de contractuel par une titularisation sur des postes libérés par des départs à la retraite et par le recours à une mutualisation partielle des activités ingénierie de projets et brevets au sein du PRES.
- Réduction des frais d'entretien des brevets. On va procéder à une analyse fine des brevets et arrêter les brevets ayant un très faible potentiel de valorisation.
- Attribuer au SAIC le prélèvement de 1,5% pour la recherche pour faire passer sa part de 3 à 4,5.
- Dans le cas d'un déficit de la ligne « brevets », attribuer au SAIC la part de redevances versée aux laboratoires.

Tableaux annexés

- 1) Bilan des contrats signés en 2008 et 2009.
- 2) Répartition des contrats signés par secteur scientifique
- 3) Bilan financier 2008 et 2009
- 4) Bilan financier de fonctionnement du SAIC